Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction Question n° 359 de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Politique de la Ville

REF: DDLPV2015018

Signataire: MG-MB-ML

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR:

Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la Convention de Partenariat entre la commune d'Aubervilliers et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS

EXPOSE:

La Maison pour tous Roser propose des différents cycles d'activités culturelles en direction des enfants du quartier. Néanmoins, au regard du nombre d'enfants, l'offre reste limitée.

L'équipe du centre développe depuis un certain temps différents partenariats, afin d'accroître l'offre et de permettre aux enfants de réaliser des activités éducatives et structurées.

En parallèle de ces activités culturelles, l'équipe du centre a constaté que très peu d'enfants avaient une pratique musicale ou artistique pour différentes raisons : financières, par méconnaissance, par manque de temps,...

Face à cette situation, l'équipe a pour ambition de développer une démarche d'éveil culturelle ou artistique en direction des enfants du quartier. Il est donc essentiel de convaincre les familles que la pratique d'une activité culturelle ou artistique peut aider leur enfant à se concentrer, à développer sa faculté d'écoute, stimuler sa créativité et mieux appréhender le monde qui l'entoure.

L'équipe souhaite ainsi proposer un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale pour les enfants du quartier ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique au sein du Conservatoire Régional d'Aubervilliers-la Courneuve.

C'est dans ce cadre que l'équipe du centre a rencontré le coordonnateur des actions pédagogiques de la Philharmonie de Paris pour intégrer le projet DEMOS.

Le projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est une action de démocratisation culturelle centrée sur la musique. Sa philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.

Pour accompagner au mieux les enfants, Démos développe une collaboration très étroite avec les structures sociales de chaque territoire. Professionnels du champ social et musiciens allient ainsi leurs compétences, leur capacité à transmettre et leur expérience musicale, pour former un encadrement éducatif complémentaire et adapté.

La pédagogie collective est au centre du projet, conjuguant l'éducation artistique à l'apprentissage du « vivre ensemble ». Le regard sur l'autre se double d'une responsabilisation des enfants dans le cadre d'une pratique intensive : chacun d'entre eux suit 3 heures de cours collectifs par semaine (ateliers bihedomadaires) au sein de la Maison pour tous Roser. Les instruments seront confiés aux enfants, afin qu'ils puissent pratiquer chez eux.

Ce projet pourra accueillir 15 enfants âgés entre 7 et 12 ans.

Les objectifs des ateliers sont de donner aux enfants le goût du travail collectif autour d'un projet artistique commun, de leur faire découvrir la richesse des patrimoines musicaux du monde et de susciter en eux le désir d'apprendre tout en développant leur créativité.

Afin de donner une vision diversifiée des styles musicaux, le projet inclut la participation à un ou deux concerts de la saison, programmés à la Philharmonie de Paris. La rencontre avec les équipes la Philharmonie devrait aussi permettre aux enfants de découvrir certains métiers de la musique.

Ce projet à dimension nationale, coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris va permettre, à terme, sur trois années, à 3 000 enfants en France de s'initier à la pratique orchestrale entre septembre 2015 et juin 2018. 240 enfants de 16 communes de Seine-Saint-Denis y participeront, dont 120 enfants de 8 communes de Plaine Commune qui constitueront l'orchestre de Seine-Saint-Denis/ Plaine commune et 120 enfants d'Est Ensemble qui constitueront l'orchestre de Seine-Saint-Denis - Est Ensemble.

La participation financière de la ville est de 6000€ par année scolaire avec un complément de financement du Ministère de la culture et de la communication, du CGET, du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, de la CAF de Seine-Saint-Denis et de Plaine Commune.

Un travail de rapprochement sera réalisé avec le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de participation à hauteur de 6000€ pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalité	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres compe	osant :
Le Conseil Municipal:	49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 DECEMBRE 2015

Présents :..... 36

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332 Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents: MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

N° 359

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Politique de la Ville

REF: DDLPV2015018

Signataire: MG-MB-ML

OBJET : Signature de la Convention de Partenariat entre la commune d'Aubervilliers et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention d'objectifs pluriannuelle (2016/2018) entre la Commune et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris dans le cadre du projet DEMOS,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en place un projet éducatif et expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale en direction des enfants du quartier du Landy encadrés par des professionnels de la Philharmonie de Paris.

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE : les termes de la convention entre la commune d'Aubervilliers et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

AUTORISE : le Maire à signer la convention

DECIDE : d'attribuer une subvention à la Cité de la musique − Philharmonie de Paris à hauteur de 18 000 € selon la décomposition suivante :

- 6000 € pour l'année 2016
- 6000 € pour l'année 2017
- 6000 € pour l'année 2018

Cette subvention sera inscrite sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction
301C	6574	Subvention

L'adjoint délégué

D'AUA

Maria MERCADER

Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER